

## L'AN DEUX MIL QUATORZE, le VINGT-HUIT du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,  
dûment convoqué le 19 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Alain FAIVRE, Maire.

Présents : FAIVRE, BALP, BOIRON, BOYER, COULON, FAUVEL, GUERIN, GUILLOT, GUYOMARD, HAUTIN, HOUSTLER, HUCHER, JANIAC, JEZEQUEL, JUGE, JULIEN-ANDRE, LAVIELLE, LE BAIL, LE BARS, LE BIHAN, MAINAGE, MULLER, PELLIARD, PIROT, PRAT-LE MOAL, ROUSSEL.

Procurations: LE MASSON à MAINAGE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Raphaëlle HAUTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures. Il rappelle que l'ordre du jour a été transmis par courrier et par mail, et invite à partager un buffet à l'issue du vote, comme le veut la coutume le soir du budget.

### **I - FINANCES COMMUNALES**

#### **1 - Vote des taux d'imposition 2014**

Monsieur JANIAC, Maire-Adjoint chargé des finances, présente à l'assemblée le diaporama transmis par courriel et rappelle la réunion de la commission des finances le 25 avril. Il adresse ses remerciements à mesdames BROUSSE, LE DISSEZ et LASSALLE pour leur contribution à la préparation de ce budget.

Celui ci sera soumis au vote par chapitre, sans reprise des résultats de l'année 2013 pour le budget principal mais avec reprise pour les budgets annexes.

Il est proposé à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2013 pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur HUCHER s'interroge sur l'augmentation de 3% des bases fiscales, et souhaite savoir quelle hausse représente la part du volume (augmentation des résidences) et la part de l'évolution des bases? Quel est le fait générateur et quelles sont les conséquences ?

Madame BROUSSE précise qu'une part de la revalorisation est déterminée par la loi de finances (+ 1,009% pour 2014) et que c'est en fin d'année que l'on connaît exactement le nombre de propriétés imposées.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est vrai de dire qu'une hausse aura lieu du fait de bases, mais pas du fait de la Commune, cela se produit tout les ans. Si on payait 100 € l'an passé, on paiera environ 102 € cette année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de maintenir pour l'année 2014 les taux d'impositions de la taxe locale d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti selon le détail suivant:

Taxe d'habitation .....	12,74 %
Taxe foncière (bâti) .....	18,86 %
Taxe foncière (non bâti) .....	52,80 %

#### **2 - Examen et Adoption des budgets**

##### **A - Le budget principal**

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 4 584 871 € et en section d'investissement à 2 695 950 €.

Les charges à caractère général progressent de 5,53% (en raison de la hausse des primes d'assurances) les charges de personnel augmentent de 2,8% (réforme des rythmes scolaires, reclassement des agents de catégorie C, hausse des cotisations, recrutement d'un emploi d'avenir), les autres charges de gestion courante sont réduites de 0,7% (indemnités des élus, subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, subventions aux associations), les charges financières sont en légère baisse car moins de provisions ont été inscrites pour pallier à la hausse des taux, un crédit pour dépenses imprévues est reconduit.

Les recettes sont constituées des atténuations de charges (remboursement par l'assureur des charges de personnel), des produits des services (redevances à caractère culturel, d'enseignement) ou quelques changements d'imputation ont été réalisés, des impôts et taxes, des dotations et subventions en hausse de 5,62% (la DGF est en baisse, mais la Commune retrouve la 2<sup>ème</sup> part de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation est en hausse), des revenus des immeubles (150 000 €).

La baisse des dotations résulte de l'effort demandé aux collectivités (3 milliards à court terme)

Une veille sera nécessaire sur l'effort fiscal, d'après les premières vérifications la Commune était au dessus de la moyenne en 2011, nous le sommes actuellement toujours, ce qui est bon signe, il faut rester vigilant.

Monsieur le Maire confirme que si l'effort fiscal n'est pas suffisant, l'Etat considère que la Commune est suffisamment riche et peut diminuer les dotations, comme l'explique régulièrement le cabinet RCF.

Madame BOIRON souligne que cette problématique a été un élément important pour faire que les taux, sans trop les augmenter, permettent que les dotations perdurent; La commune va bénéficier aussi de la dotation bourg centre. Parmi les questions, concernant les charges de personnel, 20 000 € sont inscrits pour la réforme des rythmes scolaires, à quoi cela correspond?

Monsieur JANIAC précise que cela comprend un recrutement à temps partiel;

Madame BOIRON poursuit en observant une baisse des charges alimentaires (article 60623) et souhaite savoir si une décision a été prise pour la restauration du mercredi?

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été décidé et qu'il y a une diminution du nombre d'enfant.

Madame BOIRON constate une baisse des frais de formation et se demande ou est impactée la formation nécessaire pour les rythmes scolaires?

Monsieur le Maire explique que les décisions sont en cours (adaptation des horaires, recrutement pour les activités sportives) et cela sera décidé dans le mois. Il y aura une compensation des coûts (50 € par enfant)

Madame BOIRON évoque à l'article 66111 une baisse de 35 000 € et pense qu'il s'agit d'une baisse effective et non d'une provision?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une baisse liée aux constats effectués au CA pour les taux variables et au remboursement anticipé d'un emprunt.

Monsieur MAINAGE s'interroge sur les conséquences de l'annonce récente de l'assouplissement?

Monsieur le Maire répond que cela sera étudié, les modifications ne sont pas fondamentales.

Madame BOIRON constate que l'article 7067 progresse de 55 000 €, contient-il le versement de 50 € pour la réforme scolaires ou ce qui est perçu au niveau des familles ?

Monsieur le Maire explique qu'il y a un glissement d'un autre article sur ce poste.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 871 000 € (virement) et 341 355 € (amortissements)

S'agissant des dépenses d'équipement, 1352 000 € sont inscrits, ainsi que 611 000 € de restes à réaliser.

Monsieur COULON évoque la somme importante prévue pour la voirie et se demande si elle comprend des travaux rue de Kérariou?

Monsieur JANIAC explique que les commissions compétentes seront réunies pour déterminer les travaux.

Monsieur le Maire répond qu'un plan pluri-annuel va être établi. Le rue de Kérariou est concernée par des travaux d'eau pluviale, mais les choix doivent être fait par les commissions concernées.

Les crédits sont répartis entre des acquisitions de terrains, des frais d'études pour les maisons médicale et multifonction, des travaux sur les bâtiments (toiture de la chapelle de Penvern, réparation de cabines).

Monsieur COULON souhaite des précisions sur l'étude de Tresmeur, est la continuité de ce qui a été réalisé?

Monsieur JANIAC confirme qu'elle est prévue et qu'ensuite les travaux seront réalisés en deux tranches.

Monsieur COULON se demande si elle est préparée par la DDTM?

Monsieur JANIAC confirme l'intervention d'un bureau d'étude et rappelle qu'environ 580 000 € sont nécessaires, les coûts sont basés sur les travaux précédents.

Madame BOIRON fait remarquer que pour l'opération n°25 « tresmeur » il n'y a pas de budget étude?

Monsieur le Maire précise qu'une enveloppe globale est prévue. Il ajoute que la Commune n'a pas été retenue en catastrophe naturelle contrairement à ce qui est annoncé dans la presse.

Monsieur MAINAGE se déclare étonné de la position de monsieur LE JEUNE, en sa qualité de Maire, sans s'être assuré de la bonne information.

Monsieur le Maire était prêt à faire la même remarque. Il a pris contact avec Madame le Sous-Préfet et avec monsieur CHEVAU de la Préfecture pour avoir une explication car dans le Finistère et le Morbihan les Communes de la bande littorale sont retenues, sinon nous ferons un recours. Cela a un impact important sur le budget.

Monsieur HUCHER s'interroge sur le planning des travaux?

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux aspects: la réparation des cabines (les travaux sont bien avancés) et pour les sentiers côtiers un travail est réalisé avec LTC pour une mutualisation des moyens.

Madame BOIRON indique que les sentiers côtiers s'étendent au delà de Tresmeur.

Monsieur le Maire ajoute que des enrochements sont à venir.

Madame GUERIN annonce que l'étude géologique est faite depuis longtemps, les travaux seront moins lourds, on connaît les différences de sols malgré tout les futures marrées sont à envisager (dont 119 l'année prochaine). Le travail du bureau retenu pour l'étude devrait durer 6 mois, les réalisations auraient lieu en 2015/2016 pour l'ensemble de la promenade. Le coût de l'enveloppe pour l'ensemble de la promenade est proche du million d'euros.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions, emprunts et dotations, ainsi que du virement de la section de fonctionnement, de quelques restes à réaliser et du Fonds de Compensation de la TVA.

Madame BOIRON s'interroge sur le détail de l'opération n°11 - acquisition de terrains?

Monsieur JANIAC expose qu'elle comprend l'achat de terrains près du cimetière (200 000 €) et près de l'école (35 000 €)

Madame BOIRON fait observer qu'il n'y a pas de ligne pour constituer une réserve foncière éventuelle.

Monsieur le Maire répond qu'il s'attendait à cette question. La commune souhaite investir, des choses ont été faites, mais si elles avaient été réalisées plus régulièrement pour le développement Trébeurden, et cela a été dit pendant 6 ans par l'ancienne opposition, la situation serait différente.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles**

**L 1612-1 et suivants,**

**Vu la présentation de Monsieur JANIAC, Maire-Adjoint,**

**Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 avril 2014,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt deux voix pour et cinq abstentions (Messieurs BOYER, LE BARS, MAINAGE, mesdames BOIRON et LE MASSON)**

**- ADOPTE le Budget primitif 2014 de la Commune sans reprise anticipée des résultats 2013.**

## **B - les budgets annexes**

- L'éco-quartier s'équilibre à 1 440 545 € en section de fonctionnement et à 2 318 590 € en investissement.

Monsieur MAINAGE se déclare content de voir que les travaux débutent et vote pour;

Monsieur COULON souhaite savoir si de personnes se sont engagées concrètement pour des acquisitions?

Monsieur le Maire évoque deux ou trois acheteurs. Il y a un souhait de modifier vers ce qui a été expliqué auparavant, une réunion est prévue avec le cabinet, le Conseil Municipal sera informé.

Monsieur MAINAGE est surpris de voir prévus des travaux de VRD si le projet est remis en cause?

Monsieur le Maire affirme que la viabilisation sera nécessaire, les budgets sont prévus.

Monsieur MAINAGE rappelle que le permis d'aménager est affiché depuis le 10 mars.

- L'eau potable s'équilibre à 152 114 € en section de fonctionnement et à 229 242 € en investissement.

Monsieur MAINAGE énonce avoir lu dans la presse du jour la position du Maire sur le budget de l'eau potable. Il estime qu'il s'agit d'un porte à faux par rapport aux positions prises pendant 6 ans pour des raisons dogmatiques plus que réalistes. Il pense qu'il semble changer et rappelle que l'on ne peut sortir d'un contrat lorsque l'on prend un engagement, il y a des clauses à respecter, il se déclare surpris que cela soit dans la presse, et aurait souhaité en avoir la primeur en conseil ou dans la synthèse. Sur un autre point, les attributions n'étaient pas

connues au moment de l'élection à la Vice-Présidence de LTC, monsieur MAINAGE indique qu'il découvre dans cet article qu'elles portent sur l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire répond que les attributions ne sont pas connues officiellement, cela peut encore évoluer, et explique qu'il devait d'abord s'occuper des transports. Sur l'eau potable, il explique que certaines personnes attaquaient personnellement pendant la mandature précédente, mais ajoute qu'il n'a pas pris de position personnelle pendant 6 ans, le groupe s'abstenait. Aujourd'hui si la Commune veut revenir sur une décision prise en 2008 de renouveler un contrat d'affermage, anormal par rapport à un coût de l'eau en régie (par exemple Pleumeur-bodou a un coût inférieur) cela coûterait cher à la Commune. Le vote a eu lieu avant l'élection pour un contrat avec Véolia de 12 ans, jusqu'en 2020, il n'y a pas le choix. Il n'est pas responsable de la facture actuelle des Trébeurdinains, beaucoup trop élevée.

Monsieur MAINAGE précise qu'il n'a pas émis d'attaque personnelle à l'encontre d'Alain FAIVRE, mais évoquait les positions du groupe cap à gauche.

- Le port de plaisance s'équilibre à 46 741 € en section de fonctionnement (dont 36 000 € de charges de personnel) et à 24 741 € en investissement.

Monsieur JANIAC expose qu'un agent est affecté en intégralité malgré certaines tâches effectuées pour le budget communal. Des recettes sont prévues à hauteur de 34 000 €, auxquelles s'ajoutent une subvention de 8 000 € et la participation de la SPPT.

Monsieur BOYER précise que cette dernière n'est pas considérée comme une subvention, elle est prévue par le contrat de concession pour couvrir le travail de police du port.

Monsieur JANIAC ajoute que l'origine du solde de la section d'investissement (23 000 €) est recherché.

- Le budget pompes funèbres s'équilibre à 50 969 € en section de fonctionnement. Des travaux sont envisagés pour l'installation d'un columbarium (10 000 €) et le déficit est reporté pour environ 40 000 €

- Le budget de délégation de gestion du service assainissement s'équilibre à 163 000 € en section de fonctionnement (dont les charges de personnel pour 68 000 €)

Madame BOIRON émet le souhait qu'un budget annexe soit prévu l'année prochaine pour le Sémaphore.

Monsieur le Maire partage cet avis.

S'agissant du vote des subventions aux associations, une correction a été apportée à l'annexe figurant dans le document budgétaire suite à une erreur de calcul liée au nombre d'adhérents et à la distance parcourue par les associations sportives, sans incidence sur le montant total.

Pour les autres associations, des budgets quasiment identiques sont reconduits, sauf quelques exceptions dont « Trébeurden Années folles » qui bénéficie de la même subvention qu'il y a deux ans, idem pour le Yacht club.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux impliqués dans une association ne peuvent prendre part au vote (*Monsieur MAINAGE pour le sudoku, madame BOIRON pour l'école de voile, Madame LAVIELLE pour musique pour tous, Monsieur GUYOMARD pour le handball, Madame JUGE pour Treb doo wap, Monsieur JEZEQUEL pour le yoga, monsieur JANIAC pour le yacht club et les années folles, monsieur GUILLOT pour le jumelage*)

Monsieur HUCHER s'interroge sur l'intérêt de maintenir une subvention à l'association solidarité Roumanie?

Monsieur le Maire répond qu'il a entendu plusieurs avis en ce sens y compris de certains participants à l'échange.

Monsieur MAINAGE rappelle que le groupe existe depuis longtemps, et qu'au départ il était un groupe communal.

Monsieur HUCHER l'estime tout de même atypique.

Monsieur le Maire souhaite remercier Michel JANIAC pour le travail dans un si court délai, et indique qu'il est désolé pour la commission des finances tardive, mais le calendrier ne permettait pas de faire autrement. Merci également aux trois agents municipaux impliqués, la section de fonctionnement était déjà bien avancée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

**Vu** la présentation de Monsieur JANIAC, Maire-Adjoint,

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 25 avril 2014,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ADOPTE** le Budget primitif 2014 de l'eau potable, du port de plaisance, des pompes funèbres et de délégation de gestion du service de l'assainissement avec reprise anticipé des résultats de l'année 2013.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-six voix pour et une abstention (Monsieur COULON),**

## **C - Les subventions de fonctionnement**

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'accélération et de la simplification budgétaire, il convient de fixer, en début d'exercice, la nature et le montant des subventions allouées par la Commune :

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux exerçants des responsabilités associatives n'ayant pas pris part au vote pour les organisations qui les concernent,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes en 2014 :

### **Associations d'Action Éducative : 610 €**

**\* Subvention pour les activités**

- Œuvre des Pupilles des Ecoles Publiques
- ADAPEI
- Foyer Socio-Educatif Collège Pleumeur-Bodou
- R.A.S.E.D.
- Société des meilleurs ouvriers de France
- Association sportive (CES Pleumeur-Bodou)

	2013	2014
	80,00 €	80,00 €
	110,00 €	110,00 €
	110,00 €	110,00 €
	373,00 €	0,00 €
	0,00 €	50,00 €
	260,00 €	260,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>933,00 €</b>	<b>610,00 €</b>

Sous-Total

### **Associations de Loisirs : 9 261 €**

**\* Subvention pour les activités**

- Association organisatrice du Téléthon
- Amicale Laïque Activités Culturelles
- Amicale des retraités
- Société de chasse
- Kanérien Trozoul
- Le Chat Botté
- Bibliothèque pour tous
- AL Modern Jazz
- Radomisol
- La Boule Trébeurdaise
- Musique pour tous
- association trebeurdaise de Sudoku
- Chorale Treb Doo'Wap
- Meskajou
- Club D'Astronomie
- Ty Ciné
- Entrevoir
- Jardin des arts

	2013	2014
	100,00 €	100,00 €
	656,00 €	681,00 €
	280,00 €	280,00 €
	580,00 €	580,00 €
	206,00 €	193,00 €
	517,00 €	435,00 €
	473,00 €	448,00 €
	2 640,00 €	2 404,00 €
	1 750,00 €	1 750,00 €
	0,00 €	358,00 €
	276,00 €	334,00 €
	349,00 €	251,00 €
	215,00 €	233,00 €
	608,00 €	594,00 €
	100,00 €	100,00 €
	600,00 €	300,00 €
	210,00 €	220,00 €
	100,00 €	0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>9 660,00 €</b>	<b>9 261,00 €</b>

Sous-Total

### **Associations d'Action Sociale : 3 950 €**

**\* Subvention pour les activités**

- Domicile Action Trégor (Aide aux Mères)
- CLIC (personnes âgées)
- Croix Rouge
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Ligue contre le Cancer
- Mucovicirose asso Pierre Le Bigaut
- Groupement sanitaire Canton de Perros
- Donneurs de sang du Léguer
- Groupement solidarité Roumanie
- La Bourse aux Vêtements
- Visite des malades hospitalisés
- JALMALV 22
- Alcool assistance - La Croix d'or
- Société Saint Vincent de Paul
- Association de soins palliatifs
- La Malle à Malices
- Comité d'Animation du Foyer du Gavel
- Un enfant, une famille bretonne
- Solidarité rurale
- Trégor Sénégal
- Abodzokpo
- Ty Ma Zud Coz
- Association des diabétiques des Côtes d'Armor

	2013	2014
	210,00 €	210,00 €
	175,00 €	175,00 €
	110,00 €	110,00 €
	110,00 €	110,00 €
	110,00 €	110,00 €
	210,00 €	210,00 €
	100,00 €	100,00 €
	50,00 €	50,00 €
	110,00 €	110,00 €
	1 270,00 €	1 270,00 €
	170,00 €	170,00 €
	90,00 €	90,00 €
	100,00 €	100,00 €
	80,00 €	80,00 €
	110,00 €	110,00 €
	100,00 €	100,00 €
	110,00 €	110,00 €
	210,00 €	210,00 €
	75,00 €	75,00 €
	50,00 €	50,00 €
	100,00 €	100,00 €
	200,00 €	200,00 €
	0,00 €	50,00 €
	0,00 €	50,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>3 850,00 €</b>	<b>3 950,00 €</b>

Sous-Total

**Associations sportives :****19 433,25 €****\* Subventions pour les activités**

- Club Trégorois Handisports
- SCT Badminton
- Judo
- Football
- SCT Gymnastique
- AL Handball
- SCT Tennis
- SCT Tennis de Table
- SCT Yoga
- Sport 22 (suivant convention)
- SCT Basket
- Trégor Boxing
- ERA (Aïkido)
- Kilvan Parkour
- SCT Bien Etre

	2013	2014
	160,00 €	160,00 €
	463,00 €	418,00 €
	1 216,00 €	1 244,00 €
	3 238,00 €	3 120,00 €
	1 074,00 €	1 105,00 €
	6 315,00 €	6 332,00 €
	2 077,00 €	1 798,00 €
	624,00 €	631,00 €
	365,00 €	351,00 €
	702,50 €	361,25 €
	338,00 €	321,00 €
	692,00 €	754,00 €
	321,00 €	377,00 €
	0,00 €	418,00 €
	150,00 €	153,00 €
	<b>17 735,50 €</b>	<b>17 543,25 €</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- 20 Km Côte de Granit Rose
- Tennis Club de Lan Kerellec (Tournoi)

	1 290,00 €	1 290,00 €
	600,00 €	600,00 €

**Sous-Total 1 890,00 € 1 890,00 €****Associations Diverses****4 515 €****\* Subvention pour les activités**

- ADPC 22 Protection Civile
- Société protectrice des animaux
- Comité de Jumelage (Villanuova)
- Comité de Jumelage (réception des Italiens)
- Comité de Jumelage (Yealm)
- Comité de Jumelage (réception des Anglais)

	2013	2014
	65,00 €	65,00 €
	150,00 €	0,00 €
	800,00 €	800,00 €
	0,00 €	300,00 €
	800,00 €	800,00 €
	0,00 €	300,00 €
	<b>1 815,00 €</b>	<b>2 265,00 €</b>

**Sous-Total****\* Subvention pour les manifestations**

- Trebeurden Les Années Folles
- Comice Agricole du Canton

	0,00 €	2 000,00 €
	250,00 €	250,00 €
	<b>250,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>

**Sous-Total****Associations Patriotiques (et assimilés) :****995 €****\* Subventions pour les activités**

- Amicale des anciens Cols Bleus
- UFAC
- FNACA
- ANACR
- ANAI

	2013	2014
	95,00 €	95,00 €
	95,00 €	95,00 €
	95,00 €	95,00 €
	95,00 €	95,00 €
	95,00 €	95,00 €
	<b>475,00 €</b>	<b>475,00 €</b>

**Sous-Total****\* Subvention pour les manifestations**

- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Cérémonies Patriotiques
- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Fête Nationale du 14 juillet

	320,00 €	320,00 €
	200,00 €	200,00 €
	<b>520,00 €</b>	<b>520,00 €</b>

**Sous-Total****Associations Nautiques :****19 150 €****\* Subvention pour les activités**

- Ecole de Voile
- Yacht-club
- ATPP
- WINDSURF 22
- Comité local SNSM
- Cap Plongée

	2013	2014
	5 000,00 €	5 000,00 €
	670,00 €	670,00 €
	1 000,00 €	1 000,00 €
	200,00 €	200,00 €
	880,00 €	880,00 €
	1 500,00 €	1 500,00 €
	<b>9 250,00 €</b>	<b>9 250,00 €</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Yacht-club (Trégor classic)
- Yacht-club (autres manifestations, selon budget de celles-ci)

	2 325,00 €	2 325,00 €
	0,00 €	2 575,00 €
	<b>2 325,00 €</b>	<b>4 900,00 €</b>

**\* Subvention d'investissement**

- Ecole de Voile (acquisition de bateau)
- ATPP (réparation sur bateau école)

	5 000,00 €	5 000,00 €
	500,00 €	0,00 €
	<b>5 500,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

DIT que les subventions énumérées ci-dessus, d'un montant total de seront inscrites au budget 2014 de la Commune, chapitre 65 et chapitre 20.

**57 914,25 € euros**

### **3 - Subventions d'équipement**

VU le budget primitif 2014,

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2014,
- **DIT** que ces financements seront sollicités auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, des services de l'Etat (notamment de la Direction de la cohésion sociale, de la Direction Régionale des Affaires culturelles), et auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des fonds de concours.

## **II - PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des modifications du tableau des effectifs, relatives aux avancements de grade pour l'année 2014, suite à la réception des avis favorables des Commissions Administratives Paritaires et dans la limite des ratios votés par délibération du 03 février 2014, après avis favorable du CTP en début d'année.

- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/01/2014
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/01/2014
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/01/2014
- Suppression de deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32,5/35) et création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32,5/35) au 01/01/2014
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/01/2014
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/01/2014
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35) et création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28/35) au 01/01/2014

Madame LE BIHAN se demande si ces avancements sont systématiques?

Monsieur le Maire explique qu'ils sont pris après appréciations des responsables de service puis décision du Maire.

Monsieur HUCHER s'interroge sur l'impact de l'augmentation votée? Quelle est la part de l'évolution de carrière et de la réforme?

Madame BROUSSE explique que la revalorisation de carrière des agents de catégorie C a un coût d'environ 14 000 € et celle des avancements de grade de 6 000 € environ.

Monsieur JANIAL ajoute qu'il y a une augmentation de charges.

Madame BOIRON constate que la hausse est d'environ 47 000 € par comparaison au budget précédent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire et **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent prévu par délibération du Conseil Municipal du 03 février 2014.

## **III - DELEGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui confier pour la durée du présent mandat plusieurs délégations: le droit de préemption urbain, la délivrance et la reprise de concession dans le cimetière, la fixation des honoraires des intervenants judiciaires et l'autorisation d'ester en justice dans certaines situations.

Monsieur le Maire précise qu'il sera invité à rendre compte des décisions prises.

Monsieur MAINAGE s'interroge sur les contentieux en cours: Habituellement, un suivi est fait en conseil municipal?

Monsieur le Maire répond qu'il sera procédé de la même façon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

2 - article L 2122-22 alinéa 5 : - : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

3 - article L 2122-22 alinéa 8 : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4 - article L 2122-22 alinéa 9 : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts ;

5 - article L 2122-22 alinéa 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie dans les conditions suivantes :

- en défense devant les juridictions civiles pour les dommages inférieurs à 10 000 €, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;

- en demande et en défense devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion

- dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;

## **IV - COMMISSIONS - COMITES - DELEGUES**

Monsieur le Maire propose la création de commissions communales et la désignation des membres de ces Commissions ainsi que la constitution de comités et la désignation de délégués appelés à siéger dans les structures partenaires de la Commune.

Les propositions ont été bien reçues pour les comités concernés par les groupes de la minorité.

Les représentants du Conseil Municipal au Conseil Portuaire suite au renouvellement municipal sont proposés comme suit :

**Président:** Alain FAIVRE, Maire (ou son représentant Yvon GUILLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint).

**Représentant de la concession publique:**

Titulaire: Olivier ROUSSEL - Suppléant: Michel JANIAC

**Pour mémoire:**

**Représentant de la concession privée:**

Titulaire: BERNABE Dominique - Suppléant: RICHARD Yannick

**Représentant du personnel communal chargé du port:** SARRY Thierry, Maître de Port.

**Représentant de personnel du concessionnaire privé:**

Titulaire: PICCOLO Benoît - Suppléant: RICHARD Ludovic.

**Représentant du Conseil Général des Côtes d'Armor:**

Titulaire: BOURBIGOT Sylvie - Suppléant: Denis MER.

**Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie:** TOUPIN Jean-Yves.

**Représentants du Comité Local des Usagers du Port:**

Titulaire: LE QUELLEC Alain - Suppléant: LE JEUNE Xavier

Titulaire: BRIENT Yvon - Suppléant: LE SAUX Jean-Louis

Titulaire: OMNES Jean-François - Suppléant:

**Représentant désignés par le Maire parmi les professionnels:**

Titulaire: ALLALI Patrick - Suppléant: MEUDAL Maurice

Titulaire: HAILLOUY Bernard - Suppléant: DUCHESNE Jean



Titulaire: GOIC Pascal - Suppléant: OOGHE Christophe

**Représentant les pêcheurs professionnels:**

Titulaire: GAREL Nicolas - suppléant: CAER Serge

**Représentant les affaires maritimes:** Monsieur LAFFONT

Pour la commission des impôts, Il faut 14 délégués titulaires et 14 suppléants, si on retire le Maire, tous les conseillers sont retenus, et Monsieur LE MOULLEC et Madame CARTIER complètent la liste. (Le constat est que généralement les 7 premières personnes sont retenues, une attention a donc été portée à la présentation)

Monsieur MAINAGE indique qu'il s'est proposé avec Monsieur LE BARS en titulaire et les 3 autres élus en suppléant. Il mentionne que le choix n'est pas respecté, car il ne serait pas retenu en tant que titulaire alors que Madame LE MASSON ne voulait pas être titulaire.

Monsieur le Maire indique que le choix avait été proposé par ordre alphabétique, l'inversion est admise.

Monsieur MAINAGE constate que les agriculteurs ne sont pas représentés.

Pour les personnes extérieures à la Commune, reconduction de Messieurs SALAUN (T) et ARNOUAT (S) et de Madame LE BRAS (T), il manque un suppléant.

S'agissant du comité consultatif urbanisme et voirie, monsieur PRUD'HOMME et de la même façon monsieur RIZZONI n'ont pas été retenus car le comité ne comportera pas de professionnels de l'immobilier. La candidature de Madame LE BIHAN est acceptée.

Monsieur HUCHER s'interroge sur la différence entre commission et comité? Et pourquoi sur un sujet important son rôle n'est que consultatif ?

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission ne comprend que des élus, dans les comités il y a des personnes de la société civile.

Monsieur COULON est interpellé par l'absence de commission relative au développement économique et touristique?

Monsieur le Maire précise qu'il attend aussi l'organisation de LTC, qui va solliciter la Commune, c'est une question à étudier. Il ajoute que dans ce comité a été souhaitée la présence de Monsieur LE YAOUANC (association avenir du littoral) et de Monsieur BIDAL (association Trébeurden Patrimoine et Environnement)

Pour le comité consultatif urbanisme et voirie, monsieur MAINAGE s'interroge sur la présence de Christian SAINTIER et de Patrick BOURGES pour participer à ce comité alors que le souhait est de ne pas y faire figurer de professionnels?

Monsieur le Maire répond que monsieur SAINTIER est en retraite, monsieur RIZZONI a son épouse en activité et Monsieur BOURGES est hors commune, c'est un choix. Tous les présidents de section et club sont membres.

Pour le comité consultatif environnement et développement durable, Monsieur PRUD'HOMME est remplacé par Madame LE BIHAN.

Monsieur MAINAGE précise qu'aucun élu de son groupe n'était présenté, monsieur BOYER se retire.

Pour le comité consultatif de veille de la vie nocturne, monsieur COULON constate que monsieur LE FOLL n'est pas retenu?

Monsieur le Maire explique qu'il y a une gêne à retenir une personne qui a postulé pour assurer la prestation de surveillance nocturne à titre onéreux.

Monsieur COULON ne connaissait pas ce point, il propose la candidature de Monsieur AUDOYER.

Monsieur LE BARS suggère d'ajouter le Benji's et sa candidature est retirée.

Madame GUERIN propose aussi le cuba libre, ces deux membres sont approuvés.

Madame BOIRON siègera en qualité de suppléante à la mission locale.

Monsieur LE BARS explique que le correspondant de sécurité routière (CSR) est non seulement un interlocuteur des acteurs de sécurité routière, mais il est mobilisé et met en oeuvre la politique communale dans le cadre d'une délégation de pouvoir. Compte tenu de sa position dans la minorité, il décline la proposition mais accepte de collaborer avec l' élu nommé.

Monsieur le Maire propose de différer la désignation du CSR lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce que quelques comités restent à définir lors de prochains conseils, en particulier sur le tourisme.

Madame BOIRON précise que compte tenu du transfert, le comité local pour l'EPIC intervient pour Trébeurden, mais il peut y avoir un autre groupe de travail au niveau de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** pour siéger à la **Commission communale des impôts**, présidée par le Maire,
  - en qualité de titulaires: Michel JANIAC, Pierre PELLIARD, Michelle PRAT-LE MOAL, Yvon GUILLOT, Patrick JEZEQUEL, François HUCHER, Jacques MAINAGE, Raphaëlle HAUTIN, Odile GUERIN, Rachel BALP, Olivier ROUSSEL, Olivier MULLER, Géraldine LE MASSON, Michel LE MOULLEC
  - en qualité de suppléants : Marie-Aimée JUGE, François GUYOMARD, Maryannick LAVIELLE, Michel LE BAIL, Marie-Paule JULIEN-ANDRÉ, Jean-Pierre LE BARS, Brigitte LE BIHAN, Colette HOUSTLER, Patrice FAUVEL, Geneviève PIROT, Bénédicte BOIRON, Laurent BOYER, Fernand COULON, Hélène CARTIER
  - en qualité de titulaires domiciliés hors commune : Jean-Paul SALAUN et Catherine LE BRAS
  - en qualité de suppléant domicilié hors commune : Fernand ARNOUAT
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif urbanisme, travaux, bâtiments, voirie**, et y désigne : Alain FAIVRE, Pierre PELLIARD, Yvon GUILLOT, Olivier MULLER, Olivier ROUSSEL, Michel LE BAIL, Odile GUÉRIN, Pierre-Louis GAUTIER, Yvon LE GUEN, Brigitte LE BIHAN, Patrick BOURGÈS, Christian SAINTIER, Florence GOBIN, Jacqueline MARTIN-GUÉGAN, Christian LE YAOUANC, Alain BIDAL
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif des sports**, et y désigne : François GUYOMARD, Patrice FAUVEL, Olivier ROUSSEL, Rachel BALP, Yanne ROUZIÈRE, Stéphane CHARMENTRAY, Yvon BRIENT, Patrick HOUSTLER et les présidents de clubs ou de sections
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif pour le port, les plages, le littoral, les activités maritimes**, et y désigne : Alain FAIVRE, Yvon GUILLOT, Olivier ROUSSEL, Odile GUERIN, Michelle PRAT-LE MOAL, Christine TOUZÉ, Line PRISER, Bernard HAILLOUY, Patrick HOUSTLER, Yannick MOAL, 1 représentant par association nautique, de la S.N.S.M., de la S.P.P.T. et le Maître de Port Communal (Thierry Sarry)
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif environnement et développement durable**, et y désigne : Odile GUERIN, Olivier MULLER, Patrick JEZEQUEL, Olivier ROUSSEL, Brigitte LE BIHAN, Stéphane LE MASSON, Philippe L'HOSTIS, Bernard MARTIN, Bruno LE BIVIC, Françoise LE GUERN, Christian LE YAOUANC, Isabelle LESEIGNEUR
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif du patrimoine**, et y désigne : Odile GUERIN, Olivier MULLER, Olivier ROUSSEL, Véronique ALEMANY, Françoise BESCOND, Jean LE GUEN, Hervé BRIAND, Marie-José LE TINEVEZ, Hervé GODEST, Guy LE BLOUCH, Sylvie DURAND, Catherine JUBAULT, Julianne NICOLAS
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif de veille de la vie nocturne**, et y désigne : Alain FAIVRE, Patrice FAUVEL, Geneviève PIROT, Colette HOUSTLER, Odile GUERIN, Rachel BALP, Solange LEBRETON, Patrick AUDOYER, Jean-Charles JUBAULT, Dominique RENON, Gilbert DAMS, les représentants de la Résidence le Celtic, du Ti Al Lannec, du Bambou's, des Chandelles, du Golo, du Benji's, du Cuba libre, de la S.P.P.T et l'agent de Police Municipale
- **DESIGNE** en qualité de délégués chargés des relations avec le **Conservatoire du littoral et le Conseil Général**: Odile GUERIN, Yvon GUILLOT
- **DÉSIGNE** en qualité de délégués à la **mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**: Raphaëlle HAUTIN (représentant du Maire) Geneviève PIROT en qualité de titulaire, et Bénédicte BOIRON en qualité de suppléant,
- **DESIGNE** en qualité de délégués à l'**école de voile**: Patrick JEZEQUEL, Colette HOUSTLER
- **DESIGNE** en qualité de délégués au **comité de jumelage de Trébeurden - Villanuova sul Clisi** : Yvon GUILLOT, Maïté JUGE
- **DESIGNE** en qualité de délégués au **comité de jumelage de Trébeurden - Newton Ferrers & Noss Mayo**: Odile GUERIN, François GUYOMARD, Michel JANIAC
- **DESIGNE** pour siéger à la **Commission de contrôle auprès de la régie des eaux de Lannion**: en qualité de délégués titulaires: Michel JANIAC et Michelle PRAT-LE MOAL et en qualité de suppléants, Pierre PELLIARD et Alain FAIVRE
- **DESIGNE** en qualité de délégué au **comité consultatif de la réserve naturelle des 7 îles**: Odile GUERIN
- **DESIGNE** pour siéger au **comité technique paritaire**: Alain FAIVRE, Michel JANIAC, Bénédicte BOIRON en qualité de délégués titulaires et Geneviève PIROT, Yvon GUILLOT, François HUCHER en qualité de délégués suppléants.

## IV - AFFAIRE DIVERSE

### 1 - Intervention de Monsieur MAINAGE

#### Question concernant la composition du CCAS :

La désignation des élus ainsi que la communication de certains noms de personnes « qualifiées » pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ont été faites lors du Conseil Municipal (d'installation) du 5 avril dernier.

Une première réunion du CCAS ayant eu lieu la semaine dernière (avec quelques problèmes dans les convocations), pourriez-vous Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe aux affaires sociales, précisez aux membres du Conseil Municipal, la composition exhaustive du CCAS ?

Madame PRAT-LE MOAL rappelle que Monsieur le Maire, elle même, madame BALP, Madame JULIEN-ANDRE, madame BOIRON, et Monsieur FAUVEL y siègent en tant qu'élus, ainsi que Madame LESAGE (représentant les personnes handicapées), Madame BROUARD (personnes âgées et retraitées), Madame GAREL (UDAF), Madame LE TALLEC (vie civile).

Monsieur MAINAGE sollicite le nom de la cinquième personne ?

Madame PRAT LE MOAL n'a pas ses documents sous les yeux et suggère que la question aurait due être inscrite à l'ordre du jour.

#### Question subsidiaire :

La personne, que vous avez indiquée comme représentant les familles, fait-elle partie des candidats présentés par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) des Côtes d'Armor ?

Madame PRAT LE MOAL et monsieur le Maire répondent par l'affirmative.

Monsieur le Maire ajoute qu'un règlement de fonctionnement du Conseil Municipal sera soumis prochainement au Conseil Municipal, avec nécessité de poser une semaine à l'avance les questions diverses.

Monsieur MAINAGE a constaté que la liste des commissions et comités est sur le site, pas la composition du CCAS.

Madame PRAT-LE MOAL précise que cela sera fait si c'est obligatoire.

Monsieur le Maire précise que la composition du CCAS sera très prochainement fixée par un arrêté municipal.

La séance est levée à 19 heures 55

Le Président de séance,  
Alain FAIVRE,

Le secrétaire de séance,  
Raphaëlle HAUTIN,

#### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

BALP Rachel		PELLIARD Pierre	
FAUVEL Patrice		PIROT Geneviève	
GUERIN Odile		PRAT-LE MOAL Michelle	
GUILLOT Yvon		ROUSSEL Olivier	

GUYOMARD François		BOIRON-LAYUS Bénédicte	
HOUSTLER Colette		BOYER Laurent	
JANIAK MICHEL		LE BARS Jean-Pierre	
JEZEQUEL Patrick		LE MASSON Géraldine (P)	
JUGE Marie-Aimée		MAINAGE Jacques	
JULIEN-ANDRE Marie-Paule		COULON Fernand	
LAVIELLE Maryannick		HUCHER François	
LE BAIL Michel		LE BIHAN Brigitte	
MULLER Olivier			